

* Votre enfant a été hospitalisé, après sa naissance dans un service de néonatalogie. Il a bénéficié de soins spécifiques parce qu'il était petit, né trop tôt ou en raison de conditions de naissance difficiles.

* Il va bientôt rentrer à la maison. Sa prématurité ou les problèmes de santé qu'il a rencontrés peuvent avoir un retentissement au cours des premières années, mais les difficultés éventuelles diminuent si un suivi systématique est instauré.

* Adhérer au réseau de suivi DeveniRp2s vous permettra d'être accompagnés après la sortie de votre enfant et au cours des premières années par des professionnels libéraux, hospitaliers et de PMI, qui s'engagent envers vous et votre enfant.

* L'adhésion au réseau ne vous coûte rien et permet pour les enfants concernés l'accès gratuit aux entretiens et aux évaluations neuro-psychologiques.



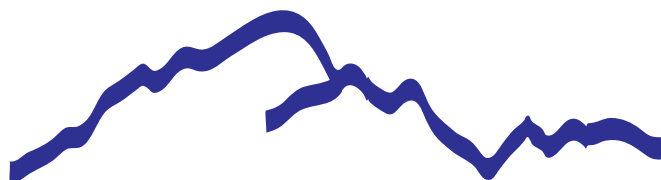
Le réseau DeveniRp2s est financé par l'Agence
Régionale de Santé.
Autorisation CNIL 1524250.

DeveniRp2s est un réseau de santé qui accompagne jusqu'à 6 ou 7 ans le développement des enfants nés prématurément avant 33 semaines ou avec certains problèmes de santé.

C'est un réseau de santé ville-hôpital qui coordonne l'activité des différents professionnels de santé et du secteur médico-social, libéraux, hospitaliers, ou de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Les médecins pédiatres du Réseau Périnatal des Deux Savoie RP2S se sont organisés pour assurer ce suivi. Ils bénéficient d'une formation spécifique et se rencontrent régulièrement.

Vous trouverez ci-joint une liste des pédiatres référents par département. Le pédiatre référent de votre choix pourra être différent de votre médecin traitant.



RÉSEAU PÉRINATAL DES DEUX SAVOIE

Centre Hospitalier • BP 31125 • 73011 Chambéry cedex

04 79 96 59 93 • 04 79 68 40 28

devenirp2s@ch-chambéry.fr • www.rp2s.fr



**RÉSEAU DE SUIVI
DES ENFANTS À
RISQUE**



www.rp2s.fr
04 79 96 59 93



* Le réseau de suivi DeveniRp2s vous est présenté au cours de l'hospitalisation de votre enfant : vous confirmerez votre accord en signant la fiche d'adhésion.

* Un classeur de suivi vous sera remis : il constitue le dossier médical de suivi de votre enfant et vous en êtes, en tant que parents, les dépositaires. **Pensez bien à apporter ce classeur à chaque consultation spécifique**, avec le carnet de santé.

* A chaque consultation, le médecin remplit une fiche de suivi que vous conservez dans le classeur médical de votre enfant.

* Il est important de respecter le calendrier des consultations.

* Pour que nous puissions rester en contact, n'oubliez pas de nous signaler vos changements d'adresse, de mail ou de numéro de téléphone.

Certaines données du dossier seront informatisées, sur une plateforme de santé régionale sécurisée appelée PEPS-DeveniRp2s. Seuls les professionnels qui suivent votre enfant et la coordination du réseau y ont accès. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui concernent votre enfant. Vous pouvez également à tout moment, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Pour exercer ces droits, adressez-vous à la coordination du réseau DeveniRp2s.

Au cours des premières années de vie, votre enfant va bénéficier de consultations spécifiques pour suivre son développement et ses progrès. S'il rencontre des difficultés, un bilan et une prise en charge adéquate seront mis en place précocement.

CE SUIVI COMPREND

- * 4 consultations pédiatriques dans la première année, 2 consultations la 2ème année, puis une consultation annuelle jusqu'à 6 ou 7 ans.
- * La plupart des consultations seront réalisées par un pédiatre libéral ou hospitalier proche de votre domicile, les consultations des 1 an, 2 ans, et de 4/5 ans devront être effectuées par un pédiatre néonatalogue spécialisé. Cela permet d'avoir un autre regard et un second avis.
- * D'autres consultations spécialisées vous seront proposées selon les besoins de votre enfant.

ENTRETIEN PSYCHOLOGIQUE - BILAN DE DÉVELOPPEMENT ET NEURO-PSYCHOLOGIQUE

- * Un entretien précoce avec un psychologue vous est proposé ainsi qu'un bilan de développement vers 2 ans.
- * Une évaluation neuro-psychologique plus complète aura lieu entre 4 et 5 ans.

Ces bilans spécialisés seront pris en charge dans le cadre du réseau de suivi, et sont organisés sur plusieurs sites. Le bilan neuro-psychologique permet l'évaluation des apprentissages de votre enfant, nécessaires à une bonne adaptation scolaire.